

1999

2014

LES MIGRANTS

ET LE CALAISIS



Quelle sortie de crise ?

SOMMAIRE

3	INTRODUCTION
4	I. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DES MIGRANTS À CALAIS
4	a) Qui sont-ils ?
5	b) Pourquoi sont-ils ici ?
7	Zoom : les mineurs isolés étrangers, un public vulnérable très présent à Calais
8	c) Quelles problématiques cela engendre-t-il ?
9	II. BILAN DE QUINZE ANS DE POLITIQUES PUBLIQUES
9	a) Échec des politiques d’asile européennes
10	b) Quinze ans de réponses inappropriées ou insuffisantes
12	Zoom : l’utilisation des lieux d’enfermement dans la gestion des flux de migrants à Calais
13	III. ONZE PROPOSITIONS POUR UNE SORTIE DE CRISE

INTRODUCTION

Si Lampedusa, Ceuta ou Patras sont, depuis quelques années, les portes d'entrée principales de l'espace Schengen, Calais en est, en quelque sorte, sa porte de sortie. Située à seulement 30 kilomètres des côtes anglaises, elle est séparée de la Grande-Bretagne par un obstacle de taille, la mer, dont les courants rendent toute tentative de traversée difficile et périlleuse. Venus renforcer cette barrière naturelle, de nombreux accords européens et bilatéraux France/Grande-Bretagne ont rendu quasiment impossible le passage de ressortissants non-européens souhaitant rejoindre l'Angleterre sans visa. Ces derniers se concentrent donc à Calais et sur son littoral, d'où parte la plupart des réseaux de transports reliant la Grande-Bretagne au continent européen. Cette image ne doit cependant pas occulter le fait que de nombreux migrants souhaitent ou auraient souhaité trouver refuge en France ou ailleurs sur la route migratoire, mais ont été découragés de le faire par les conditions d'accueil réservées aux demandeurs d'asile ou par des passeurs souhaitant maximiser leurs profits.

L'année 2014 a été marquée par l'augmentation du nombre de migrants à Calais, ce qui a eu pour conséquence de profondément détériorer leurs conditions de vie. Cette réalité complexe et inacceptable, France terre d'asile la voit au jour le jour. Notre association intervient en effet dans trois domaines clés de la problématique calaisienne que sont l'information juridique auprès des migrants, la protection des mineurs isolés étrangers et l'assistance en centre de rétention administrative. Sur la base des observations de nos services et de notre expertise en matière de migrations, nous avons donc jugé utile d'établir un diagnostic de la situation actuelle et un bilan des quinze dernières années de politiques publiques. C'est de notre point de vue un préalable indispensable à toute recherche de solution si nous ne voulons pas encore une fois répéter les erreurs du passé.

I. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DES MIGRANTS À CALAIS

a) Qui sont-ils ?



Le bureau d'information sur l'asile de Calais

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), en collaboration avec France terre d'asile, a ouvert en 2009 une antenne à Calais avec pour objectif principal de permettre aux personnes souhaitant déposer une demande de protection d'obtenir des informations complètes et impartiales sur la procédure d'asile en France. Depuis la fin de la présence physique du HCR à Calais en juillet 2012, la continuité de la mission du bureau d'information est assurée uniquement par France terre d'asile.

Lors des maraudes quasi-quotidiennes effectuées par France terre d'asile (246) en 2013, 3 276 migrants sont entrés en contact avec notre équipe. Parmi ceux-ci, 667 migrants ont été informés de manière claire, impartiale et objective sur la procédure d'asile en France et sur les autres solutions migratoires. 136 ont été reçus en entretien individuel d'information sur l'asile. Par ailleurs, 249 mineurs isolés étrangers ont été rencontrés et informés, ainsi que 292 femmes.

Les chiffres présentés ci-dessous dans le cadre de notre diagnostic correspondent au recensement effectué lors des maraudes de France terre d'asile.

Les profils des migrants présents dans la région sont très variés et fluctuent au fil des mois. On recense actuellement entre 1 300 et 1 500 migrants sur les côtes du littoral nord. Ce sont, pour la plupart, de jeunes hommes isolés originaires d'Érythrée, d'Éthiopie, du Soudan, d'Afghanistan, ou encore du Pakistan. D'autres nationalités sont représentées à plus petite échelle, telles que des migrants originaires de Syrie, d'Égypte, d'Irak, d'Iran, du Koweït, de Turquie, du Bangladesh, de l'Inde, du Vietnam ou encore d'Albanie.

Les parcours migratoires diffèrent selon les nationalités. Les personnes originaires de la Corne de l'Afrique (Érythrée, Éthiopie, Soudan) et d'Égypte transitent quasiment systématiquement par la Libye, puis l'Italie et enfin la France. Les personnes originaires du Proche et du Moyen-Orient (Syrie, Irak, Iran), ainsi que d'Afghanistan et du Pakistan, transitent quant à elles généralement par la Turquie, puis rejoignent l'Union européenne par la Grèce puis l'Italie ou la Bulgarie pour rejoindre ensuite l'ouest de l'Europe. Pour la population albanaise, les Balkans, l'Allemagne et la Belgique constituent la route migratoire la plus courante pour rejoindre la France.

Une forte proportion de personnes en besoin de protection...

La situation des migrants sur le littoral français de la Manche et de la mer du Nord est souvent présentée comme relevant de la seule question des migrations irrégulières. Or, la prédominance, parmi ces migrants, de ressortissants érythréens, soudanais, afghans, irakiens ou encore iraniens, et plus récemment syriens, indique qu'une grande partie de ces personnes provient de pays dans lesquels la situation politique est non seulement instable, mais également conflictuelle, ou de pays dans lesquels les droits de l'Homme font l'objet de graves violations.

...et de personnes vulnérables

L'image type généralement relayée dans les médias est celle d'hommes seuls. Cependant, on constate depuis 2009 une hausse du nombre de femmes migrantes présentes à Calais et souhaitant rejoindre l'Angleterre. Celles-ci représentent actuellement 14 % de la population migrante. Les migrantes originaires de la Corne de l'Afrique sont les plus nombreuses : entre 180 et 200 femmes d'origine érythréenne et éthiopienne vivent sur le littoral nord et près de 100 sont présentes à Calais. La majorité d'entre elles sont des jeunes femmes seules âgées entre 18 et 25 ans. Certaines d'entre elles sont accompagnées d'enfants en bas-âge (entre deux et six ans), quelques-unes sont également enceintes. Des femmes migrantes originaires d'Iran ont également été recensées, principalement à Grande-Synthe et Tétéghem. La plupart ont moins de 30 ans et quelques-unes d'entre elles sont accompagnées d'enfants âgés de quatre à douze ans.

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DES MIGRANTS À CALAIS

De nombreux mineurs isolés étrangers, dont des jeunes filles, âgés de dix à dix-sept ans, suivent les adultes migrants se déplaçant vers l'Union européenne (voir zoom page 7).

Aussi bien les femmes que les mineurs sont exposés aux risques de violences sexuelles et sexistes, au risque de traite et à l'exploitation au travail dans leur pays d'origine, sur le trajet et dans le pays d'arrivée.

b) Pourquoi sont-ils ici ?

À l'origine du départ: un besoin de protection



Juillet 2013 : France terre d'asile informe des migrants sur leurs droits au camp de Grande-Synthe.

Nous l'avons vu, à l'origine du parcours migratoire de la majorité des migrants présents à Calais, se trouve la fuite de persécutions, de violations de droits de l'homme ou de la guerre civile. Les Érythréens tentent d'échapper à un service militaire sans fin et à un régime dictatorial qui verrouille le pays par un parti unique depuis 1993. Les Soudanais sont en proie à des « violations graves et généralisées des droits de l'homme et du droit humanitaire international » selon le Parlement européen. Depuis 2011, les Syriens fuient une guerre civile dont on ne compte plus le nombre de morts et les exactions dont sont victimes les populations civiles. Les Afghans constituent, après les Syriens, la plus grande nation de réfugiés au monde. La motivation première de ces personnes est donc de fuir les menaces et de trouver protection et sécurité en Europe. Ils souhaitent pouvoir mener une vie normale. À côté de ces personnes relevant du droit d'asile cohabitent également des migrants qui ont quitté leur pays d'origine dans l'espoir de meilleures opportunités d'avenir.

Pourquoi le Royaume-Uni et non la France ?

La décision individuelle de rejoindre le Royaume-Uni n'a pas un fondement unique. Elle se base sur un ensemble de facteurs agissant à la fois sur l'attractivité du Royaume-Uni et la non-attractivité des pays traversés, dont la France. La pression des passeurs a également une influence non négligeable sur la prise de décision des migrants.

Pourquoi le Royaume-Uni et non la France ? L'attractivité du Royaume-Uni

- **La maîtrise de la langue anglaise :** pour beaucoup de migrants, l'anglais est la seule langue européenne avec laquelle ils sont familiers. Ils estiment donc que c'est en Angleterre qu'ils auront les plus grandes possibilités d'intégration.
- **Présence de la famille et/ou de la communauté d'origine :** plusieurs personnes suivies motivent leur souhait de rejoindre la Grande-Bretagne par la présence d'un membre de leur famille. Il est en effet compréhensible de vouloir rejoindre un frère, un oncle ou un cousin se trouvant de l'autre côté de la Manche lorsque vous êtes seul dans un pays lointain à des milliers de kilomètres du reste de votre famille. Certains migrants mettent également en avant l'existence de liens sociaux (amis, contacts) au Royaume-Uni de nature à faciliter leur installation et leur intégration.
- **Les possibilités de travail :** une présumée plus grande facilité à travailler au Royaume-Uni qu'en France est un des motifs évoqués. Cette rumeur a d'autant plus d'écho auprès des migrants que ces derniers ont généralement contracté une dette auprès des passeurs pour arriver jusqu'en Europe. La perspective d'être en mesure de la rembourser au plus vite en travaillant au Royaume-Uni peut logiquement motiver leur choix.
- **Hébergement immédiat :** en principe, au Royaume-Uni, tout demandeur d'asile en procédure normale qui le souhaite est orienté vers un centre de premier accueil puis un hébergement.

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DES MIGRANTS À CALAIS

Pourquoi le Royaume-Uni et non la France ? La non-attractivité de la France

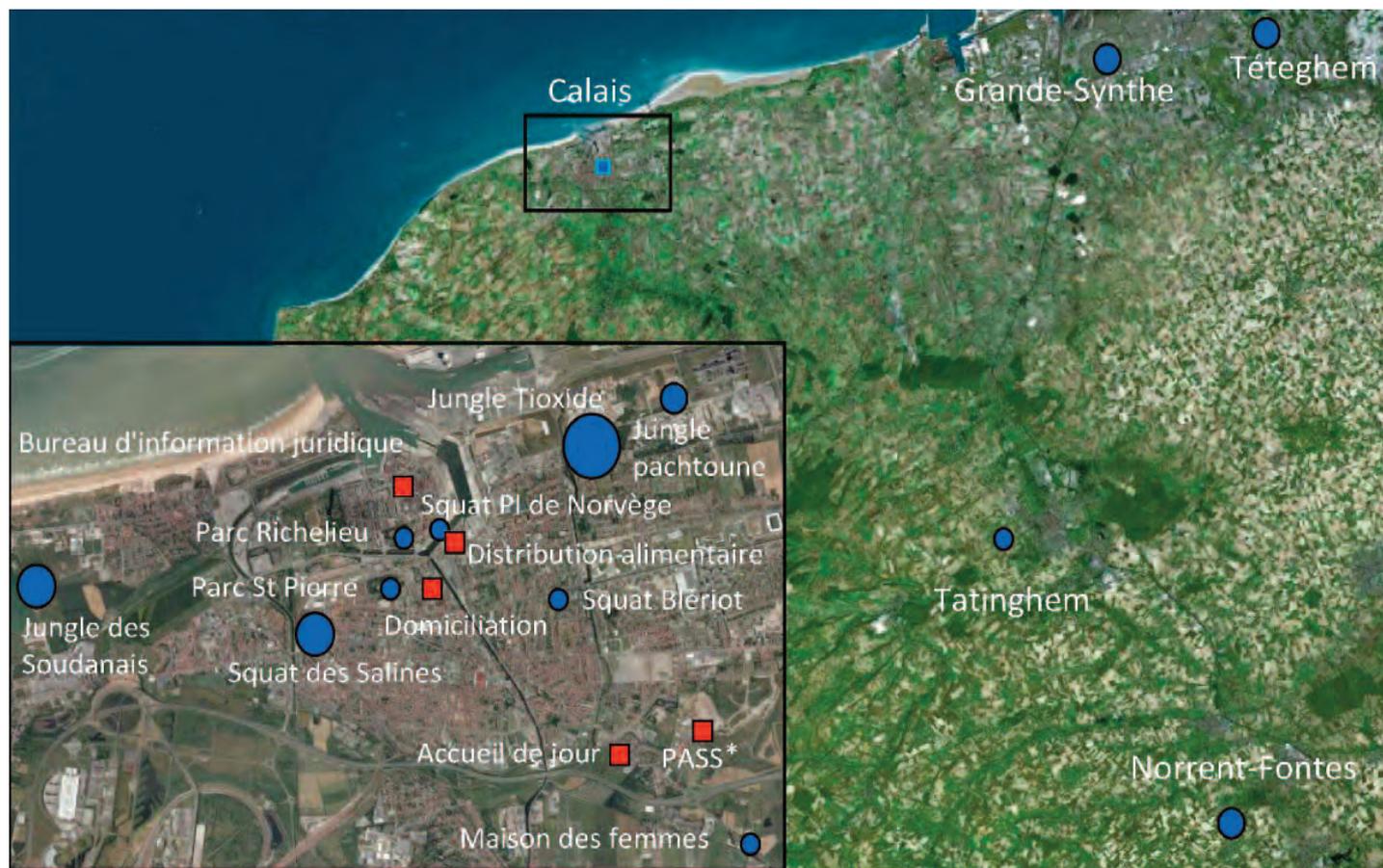
- **Difficultés d'accès à un hébergement :** en théorie en France, tous les demandeurs d'asile doivent bénéficier d'un hébergement durant l'examen de leur demande. En pratique, ils rencontrent de nombreuses difficultés pour y accéder. À Paris comme à Calais, le simple enregistrement de la demande d'asile prend 4 mois et, dans l'attente aucun hébergement n'est proposé aux hommes isolés. Par ailleurs, seul 33 % des demandeurs d'asile ont accès aux centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

- **Le délai de la procédure d'asile :** le délai moyen d'une procédure d'asile est de 15 mois en France. Pour beaucoup de potentiels demandeurs d'asile, ces délais sont trop longs, d'autant qu'ils vivent dans des conditions très précaires et n'ont aucune garantie en matière d'accès à l'hébergement.

L'influence des réseaux de passeurs et le manque d'information

Les réseaux de passeurs sont très présents dans les camps à Calais et sur le littoral nord. Chaque migrant est un potentiel client susceptible de faire appel à leurs services pour tenter de traverser la Manche. N'ayant aucun intérêt à ce que les migrants demandent l'asile en France, ils exercent une pression et un travail de désinformation auprès de ces derniers en dressant un tableau noir du système d'asile français et idyllique de son pendant britannique. Les rumeurs qu'ils diffusent auprès des migrants exploitent à fond les failles du système français. Les migrants sont d'autant plus faciles à convaincre qu'ils manquent cruellement d'information sur le droit d'asile en France. Par ailleurs, le « poids de la dette », contractée par les migrants auprès des passeurs afin d'arriver jusqu'en Europe, favorise l'emprise des créanciers sur leurs débiteurs.

Implantation des camps et squats de migrants à Calais et ses environs - septembre 2014



Légende :

- | | | |
|---|---|--|
|  Environ 500 personnes |  Entre 50 et 100 personnes |  Services d'aide aux migrants |
|  Entre 100 et 200 personnes |  Moins de 50 personnes | * PASS : Permanence d'accès aux soins de santé |

Zoom : mineurs isolés étrangers, un public vulnérable très présent à Calais

France terre d'asile estime que les MIE représentent 10 à 15 % de la population migrante. Ils vivent dans les mêmes conditions que les adultes, à savoir des camps (« jungles ») et squats avec des difficultés sanitaires et sécuritaires. Ils vivent sous la pression des adultes, avec qui ils ont parfois voyagé depuis leur pays d'origine, et nous pouvons craindre qu'ils soient régulièrement victimes de maltraitance, de violences psychologiques, voire de traite et d'exploitation sexuelle.



© Isabelle Eshragi

Les MIE, comme les majeurs, ont comme principal objectif de rejoindre le Royaume-Uni ou les pays scandinaves en passant par la Belgique et les Pays-Bas. Ils espèrent y rejoindre un membre de leur famille (au sens élargi, c'est-à-dire, père/mère, frère/sœur ou oncle/tante), en situation régulière (de nationalité britannique, ayant un titre de séjour ou reconnu réfugié) ou y vivant clandestinement. Régulièrement, les jeunes rencontrés pensent également pouvoir accéder plus facilement à une régularisation, à une formation ou à un emploi au Royaume-Uni. Ces jeunes prennent des risques pour leur santé et pour leur vie en essayant de franchir les différentes étapes de leur parcours.

Depuis la fermeture du camp de Sangatte en 2002 et jusqu'en 2009, chaque année, jusqu'à 2 000 MIE ont été confiés au département du Pas-de-Calais. 99 % des jeunes accueillis en structure fuyaient dans les 48 heures de leur placement, du fait d'un accueil inadapté en structure traditionnelle de l'aide sociale à l'enfance. Les mineurs isolés étrangers ont en effet des besoins spécifiques appelant une prise en charge adaptée. En septembre 2012, une structure spécialisée a été ouverte à Saint-Omer par France terre d'asile (encadré ci-après). Les difficultés inhérentes à la prise en charge de jeunes souhaitant rejoindre l'Angleterre restent de taille, mais la mise en place de cette structure a permis

d'offrir aux MIE un lieu de repos et de confiance où ils peuvent bénéficier d'une information complète sur leurs droits en France.

Les opérations de démantèlement de camps et d'évacuation de squats menées par les autorités le 20 septembre 2009 et le 2 juillet 2014 ont directement concerné les mineurs isolés étrangers présents dans les lieux évacués. Un dispositif similaire a été utilisé dans les deux cas. Les autorités proposaient un hébergement d'urgence à toute personne se déclarant mineure, l'orientation s'effectuait vers des bases de loisirs, réquisitionnées à cet effet par les autorités préfectorales. En 2014, les associations gestionnaires de ces bases de loisirs ne semblaient néanmoins pas adaptées à l'accueil de ces jeunes (aucun éducateur au sein des structures, aucun interprète...) et l'absence d'anticipation a créé d'importantes difficultés organisationnelles (manque de produits alimentaires, d'hygiène ou d'espace d'hébergement). Tous les jeunes orientés avaient fugué en moins de 72 heures. Au-delà de la volonté affichée de protéger les MIE lors de ces opérations, force est de constater que le caractère inadapté du dispositif rendait impossible l'atteinte de cet objectif de protection. Il est, en ce sens, dommageable que la préparation de l'opération du 2 juillet 2014 n'ait pas tiré les enseignements de l'expérience du 20 septembre 2009 afin de proposer un dispositif plus en phase avec les exigences de la prise en charge des MIE.



La Maison du jeune réfugié de Saint-Omer

Suite à une sollicitation du Conseil général, la Maison du jeune réfugié a été ouverte par France terre d'asile en septembre 2012 à Saint-Omer afin d'offrir un accompagnement adapté aux MIE. Elle est composée de plusieurs services complémentaires : mise à l'abri, urgence, accueil de jour et hébergement de stabilisation. Depuis son ouverture, chaque jour, des maraudes sont menées dans les camps de migrants afin de repérer les MIE et 1 386 jeunes ont été hébergés. Plusieurs jeunes ont décidé de se stabiliser en France, tel A., jeune camerounais aujourd'hui apprenti cuisinier.

Quelles problématiques cela engendre-t-il ?

Depuis 2002, année de fermeture du camp de Sangatte, les camps de fortune se sont multipliés dans le Calais et sur l'ensemble du littoral de la Manche et de la mer du Nord (Angres, Norrent-Fontes, Tétéghem, Grande-Synthe, Steenvoorde...), où les conditions de vie des migrants sont extrêmement précaires. Dans un contexte de pénurie d'hébergement d'urgence, les migrants n'ont d'autre choix que de s'installer dans des bâtiments abandonnés, des aires d'autoroutes, les dunes ou la forêt environnante, ou encore des stations essence. Ces campements de fortune dépendent du bon vouloir des autorités qui peuvent à tout moment les faire évacuer. Face à ces situations d'extrême précarité, les migrants de Calais sont particulièrement sensibles aux opportunités de fuir vers l'Angleterre. L'emprise des passeurs y est donc particulièrement importante et c'est dans ces lieux de vie que sont prises les décisions de (re)tenter la traversée. Considérés comme étant en situation irrégulière, les migrants présents à Calais n'ont accès à aucune forme d'aide financière ou matérielle de la part de l'État. Dans certains cas, des migrants parviennent à occuper des emplois de fortune non déclarés, d'autres ont recours à différents trafics ou font le choix de la prostitution pour subvenir à leurs besoins.

Afin de lutter contre ce dénuement, de nombreuses associations se sont formées dans l'objectif de venir en aide aux migrants. Positive dans la mesure où cela améliore le quotidien de ces derniers, la multiplication de ces associations a également eu pour conséquence de multiplier les interlocuteurs et de brouiller, dans certains cas, les messages destinés à la fois aux migrants et aux responsables politiques locaux. La répartition des interlocuteurs institutionnels entre le Pas-de-Calais et le département du Nord est également à l'origine d'un manque de clarté sur le plan juridique et administratif, compliquant d'autant plus la recherche de solutions.

Santé

Un grand nombre de migrants et de demandeurs d'asile en procédure prioritaire présentent des troubles psychiatriques, des addictions à l'alcool et à d'autres drogues, des carences alimentaires, des blessures liées aux tentatives de traversée ou sont victimes de violences. Le climat de violence et de peur instauré, bien souvent par les forces de l'ordre, constitue un véritable obstacle à l'accès aux soins et au travail de prévention. Médecins du Monde, intervenant auprès des migrants à Calais dans le cadre d'actions médico-sociales, se désole de « *la relégation des migrants dans des lieux de plus en plus insalubres, à distance de points d'eau potable où il est plus difficile pour les soignants de leur venir en aide* ». Le déménagement de la permanence d'accès aux soins de santé de l'hôpital de Calais, du centre ville à une zone en bordure de l'autoroute A16, a eu pour conséquence de rendre l'accès aux soins plus difficile et dangereux pour les migrants. Les conditions de vie dans les squats ou les « jungles » et l'insalubrité qui les caractérisent ont eu pour conséquence l'apparition d'une épidémie de gale en mars 2014, restée sans réponse de la part de l'administration pendant plusieurs semaines. Cette épidémie fut évoquée comme l'une des raisons de l'intervention du 28 mai à Calais. C'était pour le moins une intervention à retardement. La précarité sociale, la promiscuité et l'insalubrité sont autant de facteurs de tension entre migrants de différentes nationalités, en compétition pour trouver des abris de fortune, avoir accès à un repas ou tenter leur chance pour l'Angleterre.

Insécurité et pression policière

Accusés d'être à l'origine, de par leur présence, d'un sentiment d'insécurité dans la ville de Calais, les migrants rapportent être régulièrement victimes de harcèlement par les policiers dans le Calais, pression policière également reconnue par le Défenseur des droits en 2012 suite à la saisine d'une vingtaine d'associations. Le Défenseur des droits constatait dans sa décision que cette pression policière touche tous les migrants de manière indifférenciée et se traduit par des évacuations forcées des lieux de vie, la destruction des effets personnels des migrants ou encore des violences physiques ou morales à l'origine d'une relégation encore plus forte des migrants. Dénoncée maintes fois, cette pression policière est l'expression même de l'approche des autorités face à la situation des migrants à Calais, analysée sous le prisme de l'immigration irrégulière et des politiques sécuritaires, au lieu de prendre en compte les besoins de protection que démontrent les migrants présents dans le Calais.

Un sentiment d'insécurité s'est également développé chez les migrants suite à l'apparition de groupuscules d'extrême droite revendiquant « *l'expulsion des migrants du territoire calaisien* », tel que le groupe « Sauvons Calais ». Les lieux de vie des migrants, pourtant précaires, sont régulièrement victimes d'actes délictuels. Ainsi, le 22 septembre 2014, le squat dit des Égyptiens, avenue Blériot, a été la cible de cocktails Molotov. Le local du Secours catholique, où les migrants pouvaient prendre une douche a été incendié à deux reprises en l'espace de quinze jours, le 18 et le 29 septembre 2014.

II. BILAN DE QUINZE ANS DE POLITIQUES PUBLIQUES

a) Échec des politiques d'asile européennes

La décision du Royaume-Uni de se maintenir en dehors de l'espace Schengen et la signature de nombreux accords bilatéraux et nationaux ont eu pour conséquence de faire de la Manche une des frontières extérieures de l'espace Schengen, transformant ainsi Calais et la côte en un poste-frontière difficilement franchissable pour les non-ressortissants de l'Union européenne ne bénéficiant pas d'un visa.



Juillet 2013 - Ancien entrepôt de boissons alcoolisées rue Mouron à Calais, rebaptisé « Beer House ». Ce migrant tentera de rejoindre l'Angleterre dans les prochains jours.

Si le Royaume-Uni ne fait pas partie de l'espace Schengen, il a toutefois jugé utile d'appliquer le règlement Dublin déterminant l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile déposée dans l'Union européenne. Cruciale dans l'application de ce règlement, la base de données Eurodac recense les empreintes des demandeurs d'asile qui entrent dans l'Union. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'asile est passé par un État, il peut y être renvoyé en application de ce règlement pour peu que ses empreintes y aient été prises ou qu'il puisse être prouvé qu'il y a séjourné cinq mois. Pour les migrants ayant réussi à atteindre l'Angleterre, ce règlement a pour effet de justifier un renvoi potentiel vers la France ou vers un autre État membre. Pour ceux bloqués à Calais, les renvois vers l'Italie sont également fréquents et s'en suit, dans bien des cas, un retour à Calais quelques semaines ou mois plus tard, dans un bal incessant d'allers-retours coûteux.

Pour asseoir son insularité et prévenir la migration irrégulière à destination de l'Angleterre, le Royaume-Uni s'est par ailleurs appuyé sur une série d'accords bilatéraux avec la France et d'autres pays voisins.

Ainsi, en 2003, est signé le traité du Touquet, qui généralise les contrôles juxtaposés France/Grande-Bretagne à tous les ports de la Manche et de la mer du Nord. Cette intensification des contrôles policiers a pour but premier de lutter contre l'immigration irrégulière vers le Royaume-Uni. L'arrangement administratif franco-britannique de juillet 2009 prévoit que le Royaume-Uni finance la mise en place des dernières technologies de détection en échange du contrôle, par la France, de la réduction du nombre d'étrangers en situation irrégulière dans le Calaisis. En septembre 2014, un nouvel accord entérine la création d'un fonds commun de sécurisation du port de Calais abondé à hauteur de 15 millions d'euros par le Royaume-Uni.

Au-delà des mesures de contrôle renforcé des frontières, ces différents accords ont eu pour conséquence une véritable délocalisation de la frontière britannique. Celle-ci s'est déplacée sur le territoire français, et c'est à la France que revient la responsabilité de contrôler les flux de migration irrégulière vers le Royaume-Uni. Ainsi, sur les 500 agents de la Police aux frontières présents dans le Pas-de-Calais en 2012, la moitié était affectée à une mission de contrôle à la frontière et l'autre moitié était affectée à la lutte contre l'immigration irrégulière.

b) Quinze ans de réponses inappropriées ou insuffisantes

Quinze ans d'un même schéma : arrivée de migrants, absence de prise en charge, solution d'urgence, mobilisation des associations, saturation des lieux d'accueil et campements, démantèlement sans solution de long terme, dispersion des migrants, retour des migrants, absence de prise en charge par les autorités, saturation... avec Calais en point de mire.

La question des migrants à Calais n'est généralement évoquée qu'à partir de 1999, date d'ouverture du camp de Sangatte. Or, elle se pose dès les années 1980 alors que des associations commencent à venir en aide à des migrants refoulés d'Angleterre. Mais c'est à partir de 1999 que la pression migratoire s'accroît sur Calais, suite à l'éclatement du conflit au Kosovo qui entraîne l'arrivée d'un grand nombre d'exilés kosovars. La réponse à cet afflux préfigure celle accordée aux crises suivantes : le dispositif temporaire d'accueil prévu pour 80 personnes est rapidement saturé, entraînant sa fermeture quelques semaines plus tard et la dispersion des migrants sur trois nouveaux sites, dont le hangar d'Eurotunnel, futur camp de Sangatte. Ce centre, officiellement appelé Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire, est, à partir de septembre 1999, géré par la Croix-Rouge.



Juillet 2013 - Camp de migrants de Tétéghem

L'échec de Sangatte

La Croix-Rouge a évalué à plus de 67 000 le nombre d'étrangers ayant transité par le camp de Sangatte en l'espace de trois ans de fonctionnement, avec des effectifs à plus de 2 000 personnes certains jours. Dans un contexte de renforcement des contrôles des points de passage vers l'Angleterre (site Eurotunnel et port de Calais), les migrants restent alors dans le camp de Sangatte pendant plusieurs semaines. Cette solution s'avère ingérable, dans un contexte de demandes répétées de la société Eurotunnel de fermer Sangatte et face à l'incapacité du gestionnaire du centre de garantir la sécurité des migrants hébergés. Le camp de Sangatte ferme le 31 décembre 2002 au terme de négociations entre la France et la Grande-Bretagne. Ces négociations aboutissent à la répartition des migrants entre les deux États. La Grande-Bretagne accepte d'accueillir 1 200 migrants, près de 1 000 Kurdes irakiens et 130 Afghans. En contrepartie, la France s'engage à renforcer les contrôles migratoires au niveau des points de passage vers la Grande-Bretagne.

La stratégie adoptée par les pouvoirs publics, consistant en la destruction des lieux de vie jumelée à une pression constante sur les migrants dans l'objectif d'en réduire le nombre, semble alors porter ses fruits. Mais l'efficacité de ce choix n'est qu'illusoire puisque les migrants continuent à affluer vers le nord du pays. Ils sont cependant moins visibles car plus dispersés sur le territoire, dans des campements de fortune principalement dans le Calaisis mais s'étendant sur l'ensemble du nord-ouest de la France (Pas-de-Calais, Somme, Seine-Maritime, Calvados, Manche et région parisienne). À Calais, squats et campements temporaires se multiplient. Le principal campement, celui des Pachouneux, communément appelé la jungle abrite jusqu'à 800 migrants, dont plus d'une centaine de mineurs isolés. En tout, plus de 1 200 migrants sont recensés dans ces campements en 2009. Face à cet afflux de migrants, un guichet « asile » ouvre à la sous-préfecture de Calais en mai 2009, et le HCR, en partenariat avec notre association, ouvre un bureau local et diffuse sur le terrain une information sur l'asile. 170 demandes d'asile sont déposées en deux mois, mais, en l'absence de garanties procédurales adéquates et de conditions d'accueil adaptées, l'administration n'étant pas préparée à assumer l'accueil des migrants, les candidats au départ vers l'Angleterre restent nombreux.

L'illusoire destruction de la jungle

Fin septembre 2009, la jungle de Calais est démantelée après plusieurs mois de controverses autour des réseaux de passeurs et des conditions d'hygiène à l'origine d'une épidémie de gale. Très médiatisé, le démantèlement de la grande jungle, suivi par une destruction partielle ou totale d'autres campements, est une catastrophe procédurale. La quasi-totalité des procédures d'interpellation est annulée et la majeure partie des mineurs placés dans des centres éloignés du département disparaît très rapidement des lieux d'accueil.

Le message envoyé par Eric Besson, ministre de l'Immigration, est clair : la France continuera d'exercer une pression constante sur les passeurs, sur les migrants et sur leurs lieux de vie. L'image des bulldozers détruisant la jungle et des bûcherons coupant la moindre végétation font le tour du monde. Après le démantèlement, le nombre de migrants visibles sur le littoral baisse. De nouveaux squats et campements sont ouverts puis détruits. Entre 2010 et 2012, le nombre de migrants reste limité à environ 200 migrants. Dans quelques cas, notamment dans les squats ayant une présence importante de demandeurs d'asile, comme cette usine de dentelle désaffectée et re-

BILAN DE QUINZE ANS DE POLITIQUES PUBLIQUES

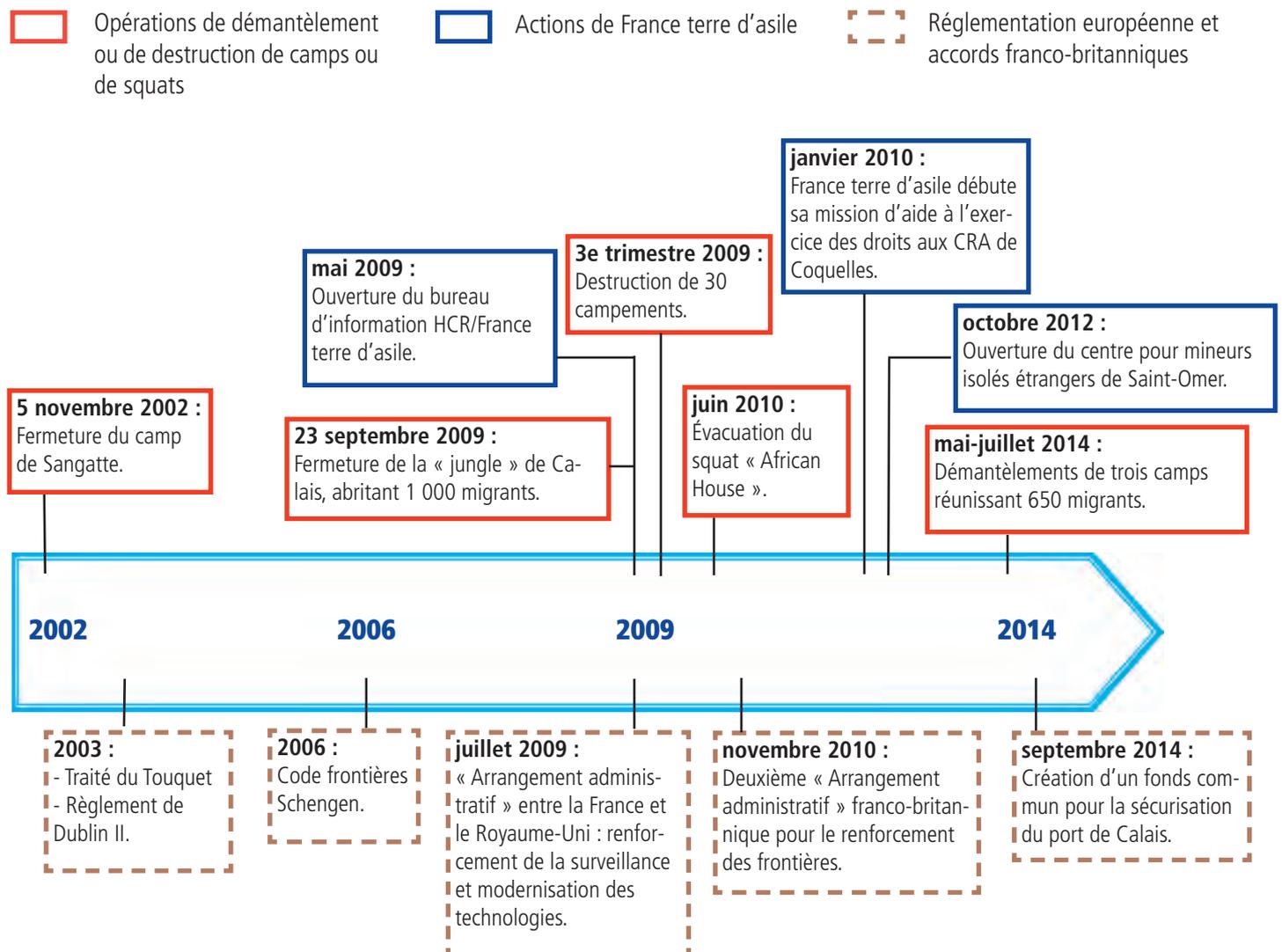
baptisée « African house » ou cet entrepôt d'alcools abandonné, la « beer house », l'administration a tenté d'organiser, en collaboration avec différentes associations, un début de diagnostic social. Cependant, début 2014, l'afflux de migrants reprend à Calais. Depuis, le nombre de demandes d'asile déposées à la sous-préfecture de Calais a augmenté à tel point que l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), en partenariat avec une association artoise, a ouvert en avril 2014 une mini plateforme pour recevoir les demandeurs d'asile et instruire des demandes de retour volontaire. Malheureusement, encore une fois, sans présence active auprès des migrants et une réelle volonté de leur proposer une perspective de protection en France, cette ouverture n'a pas eu d'impact sur le nombre de demandes d'asile déposées à la sous-préfecture de Calais. L'approche purement bureaucratique a provoqué l'apparition d'un délai d'accès à la procédure d'asile qui dépasse 4 mois en septembre 2014.

Juillet 2014 : mêmes recettes, mêmes effets

À partir de mai et durant l'été 2014, une nouvelle vague de démantèlements de campements et de squats, suivie d'interpellations et de placements en rétention des migrants a priori non éloignables à lieu. Mais cette fois, la situation n'a pas changé et le nombre de migrants présents sur le littoral n'a pas baissé. Nous assistons au contraire aujourd'hui à sa nette augmentation.

Ce constat d'échec est renforcé par un autre écueil. En 2014, la pression s'accompagne en effet de plusieurs décès de migrants : noyades, accidents mortels sur le chemin de retour du commissariat de Coquelles, prise de risque plus importante soldée par des accidents mortels, migrant tué par balle, probablement par des passeurs, et dernièrement, face à une pénurie de tout, affrontements entre migrants provoquant plusieurs blessés.

Chronologie des principales mesures de politiques publiques prises entre 2002 et 2014



Zoom : l'utilisation des lieux d'enfermement dans la gestion des migrants à Calais

La dernière évacuation de campements réalisée par les pouvoirs publics le 2 juillet dernier a mis en exergue l'utilisation de la rétention comme un outil de gestion des flux migratoires destiné à régler – même de manière très temporaire – la question des migrants à Calais.

Enfermer les migrants pour mieux les éloigner de Calais : l'évacuation du 2 juillet 2014

Suite à un précédent démantèlement de campements par la police le 28 mai 2014, de nombreux migrants s'étaient déplacés dans le lieu de distribution alimentaire, distant seulement de quelques mètres. Les migrants y ont vécu pendant cinq semaines, avant une nouvelle évacuation de leur lieu de vie par la police. Environ 600 migrants ont été concernés par cette évacuation et parmi eux, 205 ont été placés en rétention après que la préfecture leur a notifié une mesure d'éloignement : 128 Érythréens, 46 Afghans, 27 Soudanais et 4 Pakistanais.

Ces 205 personnes ont été placées dans les centres de rétention de Lille, de Rennes, du Mesnil-Amelot, de Rouen-Oissel, de Palaiseau, de Plaisir et de Metz. Aucune personne n'a été placée au CRA de Coquelles, situé à quelques kilomètres de Calais et où les migrants interpellés sur le site Eurotunnel sont enfermés quotidiennement. L'objectif fait donc peu de doute : éloigner pendant quelques jours ces migrants de la région de Calais.

Cette opération massive s'est faite aux dépens des droits des personnes puisque toutes les associations présentes en rétention ont constaté des procédures d'éloignement bâclées, entachées d'irrégularités et toutes identiques. Celles-ci ne reprenaient aucun élément personnel sur la situation des migrants, ou alors de manière erronée, et les droits des personnes n'avaient pas été régulièrement notifiés. L'administration a enfermé des personnes de manière « aveugle », sans examiner leur situation individuelle : un interprète en arabe a été utilisé pour plusieurs Érythréens parlant seulement tigrinya, des Afghans ont été placés en rétention alors qu'ils étaient titulaires de titres de séjour en Italie, parfois en tant que réfugiés. Pire, les Soudanais et les Érythréens devaient être renvoyés dans leur pays d'origine en dépit des craintes graves en cas de retour.

Au final, sur ces 205 personnes, seules 24 ont été éloignées de la France vers l'Italie ; elles avaient exprimé leur souhait de revenir

rapidement à Calais. Seize autres personnes ont été libérées par le tribunal administratif et 165 l'ont été par la préfecture qui n'a pas souhaité demander la prolongation de rétention au vu des nombreuses irrégularités de procédure. À leur libération, toutes ont immédiatement regagné Calais.

Enfermer les migrants pour mieux les expulser

De manière plus générale, les migrants présents à Calais et sur le littoral nord sont placés régulièrement au CRA de Coquelles. Outre les Albanais qui représentent un autre type de migration, les personnes placées en rétention sont originaires de pays qu'elles ont fuis en raison des craintes qui pesaient sur leur vie : Afghanistan, Iran, Pakistan, Irak, Soudan, Érythrée. Leur renvoi y est quasiment impossible en raison de ces craintes et en l'absence de documents d'identité.

À défaut de pouvoir les expulser vers leur pays d'origine, les autorités éloignent régulièrement ces personnes pouvant présenter des besoins de protection vers d'autres pays de l'Union européenne, principalement en Belgique et en Italie. Ces réadmissions précarisent encore plus leur parcours administratif, sans pour autant avoir un quelconque effet sur la présence des migrants à Calais. Les personnes ainsi éloignées du territoire français reviennent seulement quelques jours plus tard à Calais, voire quelques heures pour celles déposées de l'autre côté de la frontière belge, à Rekem.

La rétention, faute de solution

Cette logique de recours massifs à la rétention dans le Calais est portée par les pouvoirs publics depuis plusieurs années. Or, nous le voyons, placer les migrants en centre de rétention à Rennes ou les expulser vers Rome ou la Belgique ne les empêche pas de revenir. Rappelons par ailleurs que la rétention est une mesure administrative grave, privative de liberté, dont l'objet est de mettre en œuvre une procédure d'éloignement lorsque des perspectives raisonnables d'éloignement existent. Détourner cette procédure d'exception de sa finalité légale dans l'espoir de répondre à la situation des migrants à Calais est inefficace, inadapté et cause inutilement de nombreuses souffrances physiques et psychologiques aux personnes retenues. Elle ne peut être partie intégrante d'une politique cohérente et adaptée à la problématique calaisienne.



Le service d'aide aux étrangers retenus au centre de Coquelles

France terre d'asile intervient au centre de rétention administrative de Coquelles depuis le 1er janvier 2010 afin de mettre en œuvre la mission d'aide à l'exercice des droits des personnes qui y sont retenues.

Grâce à l'intervention de trois conseillers juridiques, France terre d'asile est présente six jours sur sept dans ce centre d'une capacité de 79 places.

1 927 personnes ont été accompagnées par France terre d'asile au centre de rétention de Coquelles depuis sa création.

Parcours de migrants ayant été placés au centre de rétention de Coquelles

Muhammad * a fui l'Iran en 2009 après avoir été inscrit sur la liste noire des services secrets iraniens pour sa participation au soulèvement post-électoral. Arrivé en France en 2010 après avoir transité par l'Italie, il est rapidement interpellé par la police à Chamonix et il ressort du commissariat avec une obligation de quitter le territoire français entre les mains. Interpellé quelques temps plus tard à Paris, il est placé au centre de rétention administrative de Vincennes et est libéré après six jours d'enfermement.

Considérant qu'il n'a pas d'avenir en France, Muhammad décide de se rendre en Angleterre pour retrouver son oncle, sa tante ainsi que ses cousins et amis de la famille. Il tente douze ou treize fois la traversée, caché dans la remorque ou sous les essieux de camions. Entre le 7 décembre 2012 et le 25 février 2013, Muhammad est interpellé à quatre reprises par la police lors de ses tentatives et est placé autant de fois au CRA de Coquelles.

La première fois, Muhammad a été libéré en raison du refus du consulat iranien de le reconnaître et de délivrer un laissez-passer. La deuxième fois, l'administration l'a renvoyé vers la Belgique et il est revenu à Calais dès le lendemain. La troisième fois, le juge des libertés et de la détention a prononcé sa libération en raison d'une irrégularité de procédure. La quatrième fois, sa remise en liberté a été motivée par son état de santé mentale « jugé incompatible » avec la rétention : ses périodes répétées de rétention l'ont rendu fou.

* Le prénom a été changé

Akîm * a fui l'Afghanistan en 2009 pour se mettre en sécurité. Arrivé en Italie en décembre 2012, il se voit octroyé la protection subsidiaire par les autorités italiennes au regard de ses craintes en cas de retour.

Il se rend ensuite en France. En juin 2014, il est contrôlé par la police et est placé en rétention, à Coquelles. Il est réadmis vers l'Italie le 28 juin 2014 puisqu'il bénéficie d'un permis de séjour italien valide jusqu'au 8 juillet 2016.

Il revient en France dès le 1er juillet 2014. Le 2 juillet, il est de nouveau interpellé par la police lors de l'opération d'envergure de démantèlements de campements et de squats menée de manière musclée. Il sera enfermé au CRA de Palaiseau sur la base d'une obligation de quitter le territoire à destination de l'Afghanistan.

C'est sans appel que, par un jugement du 7 juillet 2014, le tribunal administratif de Versailles annulera la mesure d'éloignement et de placement en rétention prises à l'encontre d'Akîm (TA Versailles, 7 juillet 2014, n°1404778). Le motif de cette annulation ? Ni les services de police, ni ceux de la préfecture n'ont procédé, au moment de son interpellation, à un examen sérieux de la situation d'Akîm (absence de mention dans les arrêtés préfectoraux de sa précédente réadmission vers l'Italie, défaut de consultation du système Eurodac...), omettant ainsi sa protection subsidiaire octroyée en Italie et la régularité de son séjour en France.

* Le prénom a été changé

III. ONZE PROPOSITIONS POUR UNE SORTIE DE CRISE

Calais interpelle notre responsabilité collective. Toute recherche de solution miracle est vouée à l'échec et portera une nouvelle fois atteinte à la crédibilité de l'action publique.

C'est autant à Calais, Paris, Londres qu'à Bruxelles, Strasbourg et Rome qu'il convient d'agir de concert. Car, nous l'avons vu, cette situation a de multiples origines et il est dans l'intérêt de tous d'éviter que des lieux où se concentre tant de précarité administrative, sanitaire et sociale ne s'inscrivent durablement dans nos territoires. Analyser la situation de manière objective et en comprendre les causes, tirer les leçons des erreurs passées et accepter que la logique prévalant depuis douze ans a maintes fois échoué, poursuivre de manière ambitieuse les initiatives qui méritent d'être développées, tels sont les préambules à la construction de solutions adaptées.

France terre d'asile propose onze recommandations pour une sortie de crise.

Agir au niveau local pour soulager la situation humanitaire des migrants et améliorer l'accès aux droits

1. Délivrer une information juridique fiable et objective au plus près des migrants

Les migrants doivent recevoir une information fiable, complète et objective sur la procédure d'asile en France, la protection des victimes de traite, voire sur les dispositifs de retour volontaire. Cette information doit être délivrée au plus près des migrants, en particulier sur leurs lieux d'installation. En raison des relations de proximité et de confiance qu'elles entretiennent avec les migrants, les associations sont les mieux placées pour fournir cette information. Pour cela, elles doivent être suffisamment soutenues pour pouvoir la proposer à toute la population migrante du littoral. De même, ces associations doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue sur le droit d'asile et les droits des étrangers et de l'instauration d'une instance de dialogue avec les autorités pour échanger sur les situations et les besoins des migrants.

2. Ouvrir un lieu d'accueil de jour facilement accessible et suffisamment dimensionné

L'ouverture d'un lieu d'accueil de jour peut constituer une mesure positive dans la mesure où il pourrait participer à l'amélioration de la situation sanitaire des migrants et leur offrir un lieu d'écoute et de conseil. Il est néanmoins primordial qu'il soit facilement accessible aux migrants et suffisamment dimensionné pour avoir un réel impact sur leurs conditions de vie.

3. Mettre à l'abri les personnes vulnérables en leur offrant un suivi adapté

Parallèlement à ce lieu d'accueil de jour, une mise à l'abri et une orientation adaptée doivent être proposées immédiatement aux personnes les plus vulnérables, en particulier les mineurs isolés étrangers, les victimes de la traite des êtres humains et les femmes, qui sont les plus exposés à l'exploitation et aux atteintes à l'intégrité physique. Le dispositif de mise à l'abri d'urgence, d'accueil de jour et de stabilisation des mineurs isolés étrangers ouvert par France terre d'asile avec le soutien du Conseil général du Pas-de-Calais doit être consolidé et renforcé. L'orientation des femmes et des victimes de traite doit faire l'objet d'une identification préalable des vulnérabilités par des acteurs spécialisés.

Garantir pleinement le droit d'asile et les droits fondamentaux des migrants de Calais

4. Faciliter l'accès à la procédure d'asile

Compte tenu de l'origine et du profil des migrants, l'accès à la procédure d'asile doit être facilité et adapté à la particularité de la situation calaisienne, en poursuite des efforts entamés depuis 2009. Il est en effet crucial de s'assurer de la célérité de l'accès à la procédure, et de l'effectivité des démarches afférentes, telles que la domiciliation et l'accompagnement juridique, pour le migrant qui décide de s'inscrire dans une démarche d'asile en France, souvent en contradiction avec son projet migratoire initial ou celui de son passeur. La France doit, par ailleurs, utiliser pleinement les possibilités offertes par les clauses discrétionnaires du règlement Dublin III afin de faciliter l'accès à la procédure des personnes en besoin de protection émettant le souhait de déposer une demande d'asile en France.

5. Garantir le droit à l'hébergement des demandeurs d'asile en France

L'amélioration de l'accès à la procédure d'asile ne portera ses fruits que si elle s'accompagne d'une garantie réelle et immédiate d'hébergement pour les demandeurs d'asile. En effet, l'hébergement dans un lieu adapté est généralement le besoin le plus urgent des demandeurs d'asile. A contrario, l'absence d'hébergement immédiat questionne l'opportunité de solliciter la protection de la France. Si la réforme de l'asile actuellement en discussion a pour objet le respect des obligations européennes de la France en termes d'accueil des demandeurs d'asile, la situation de Calais doit être une priorité du ministère de l'Intérieur à cet égard.

6. Police : moins de répression, plus de prévention

La pression policière fait partie du quotidien des migrants du Calais. Elle n'exerce pratiquement aucun effet dissuasif sur la présence migratoire, si ce n'est renforcer la défiance vis-à-vis de la France. Ces pratiques répétées d'intimidations, de contrôles et d'interpellations de la part des forces de police doivent cesser. L'action de la police doit se concentrer en priorité sur le démantèlement de réseaux de trafiquants d'êtres humains et sur sa mission de protection des populations, y compris migrantes.

7. Mettre fin à l'utilisation abusive de la rétention

La rétention ne doit plus être utilisée de manière aveugle et irrationnelle à l'encontre des migrants présents à Calais et ses environs. Son usage doit être strictement limité aux cas prévus par la loi.

Mettre fin à l'externalisation de la politique migratoire britannique

8. Le Royaume-Uni doit prendre sa juste part de responsabilité dans la politique migratoire et d'asile de l'UE

Les contrôles britanniques sur le territoire français ainsi que le financement du renforcement des moyens français ne constituent pas le cadre normal d'une relation entre deux pays partenaires, amis et membres de l'Union européenne. Par ailleurs, l'adhésion au système Dublin sans sa contrepartie, la participation à l'espace Schengen, accentue l'isolement de la Grande-Bretagne avec un effet limité sur la détermination des migrants à traverser la Manche. Le Royaume-Uni doit prendre sa part de responsabilité dans la résolution de la situation de Calais en adoptant une approche humaine, solidaire et équilibrée à l'égard des migrants, de la France et du reste de l'Europe. Il doit utiliser pleinement les possibilités

offertes par les clauses discrétionnaires du règlement Dublin III, notamment dans le cas de personnes en besoin de protection ayant des attaches familiales ou culturelles avec la Grande-Bretagne. Cela contribuerait par ailleurs à une répartition plus équitable des demandeurs d'asile en Europe.

9. Examen des demandes de réunification familiale par les autorités britanniques depuis la France.

De nombreux migrants de Calais souhaitent rejoindre des membres de leur famille en Grande-Bretagne. Or, les procédures et les critères stricts du regroupement familial excluent une arrivée légale de l'autre côté de la Manche. Un examen souple, tout en imposant des critères clairs et transparents, des situations de réunification familiale, en particulier lorsqu'elles concernent des mineurs isolés étrangers, pourrait être mis en œuvre à partir de la France.

Il n'y a pas d'autre solution qu'européenne

10. Mise en place effective d'un régime d'asile unique et protecteur en Europe

Calais est aussi le résultat de l'échec collectif du régime d'asile européen commun qui dépasse la seule responsabilité de la France et du Royaume-Uni. L'incapacité des États européens à offrir des conditions d'exercice du droit d'asile équivalentes et des perspectives d'intégration similaires engendre inévitablement des mouvements secondaires au sein de l'Europe. Le paquet asile adopté par l'Union européenne en juin 2013 répond sans conviction à cette situation. Par exemple, il ne propose que des améliorations cosmétiques au règlement Dublin sans remettre en cause les fondements d'un système à l'origine de souffrances évitables. La présidence italienne, en charge de proposer le prochain programme quinquennal en matière de justice et d'affaires intérieures, doit prendre la mesure du défi que représente la mise en place d'un véritable régime d'asile unique et protecteur en Europe.

11. Axer l'action publique européenne sur les principes de protection, de prévention et de solidarité

Calais, Lampedusa, les naufrages en Méditerranée, les barrières en Bulgarie et en Grèce sont autant de facettes d'un terrible cercle vicieux qui se met en place aux frontières de l'Union européenne. Sans aucun angélisme, l'Europe doit retrouver avec fierté ses valeurs de paix, de démocratie et de respect de l'individu, qui constituent sa principale force d'attraction. Elle doit refonder sa politique migratoire sur les principes de protection, de prévention et de solidarité.